BULLETIN MUNICIPAL 2022

Mot du Maire

Foussignacaises, Foussignacais,

Après un été sec et chaud signes du dérèglement climatique, Novembre est arrivé avec une douceur inquiétante. L'heure est à la reprise pour ceux qui ont pu prendre quelques vacances malgré la morosité ambiante faite d'inflation, hausse du prix du carburant, de l'énergie sans oublié la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Dès le mois d'août afin de participer à l'effort commun d'économiser l'eau, nous avons cessé d'arroser les fleurs, seuls les arbustes plantés cette année ont été irrigués. Par décret ministériel les cimetières qui sont considérés comme des espaces publics ne sont plus désherbés chimiquement. Nous réfléchissons pour trouver une alternative afin de maîtriser l'enherbement.

Toujours dans les économies d'énergie seul le centre bourg sera pourvu de guirlandes de Noël.

Dans ce bulletin vous trouverez le détail du budget communal et vous pouvez constater que cette année encore, les conseillers n'ont pas voté d'augmentation des taux.

Malgré les aménagements routiers la vitesse est toujours une préoccupation du conseil municipal.
Après deux années d'absence, j'espère vous retrouver pour passer un moment convivial avec vous le vendredi 20 Janvier 2023 pour les vœux du Maire. Je vous souhaite une belle fin d'année pleine de bonheur.

Bien cordialement
Le Maire,
Georges DEVIGE

SOMMAIRE

1 - Mot des adjoints
2 - Compte administratif 2021 & Budget 2022
3 -Travaux bâtiment
4 - Travaux voirie
5 - Grand Cognac
6- Commune
7 -Événements
8- Naissances/mariages/ décés

1- Mot des adjoints

Sébastien Landier, 1er adjoint

Travaux réalisés en 2022

- Route du Goulet et Route de Jarnac

Nous avons finalisé les travaux en mai 2022, l'entreprise EUROVIA a mis toutes ses compétences pour fournir un travail abouti. Les riverains ont été patients, je les en remercie.

L'effacement des réseaux, la pose de bordures, la création d'un cheminement piétons, la création d'espaces vers et la pose d'un revêtement en enrobé.
Il nous reste les plantations, qui seront réalisées dans quelques jours par l'entreprise SAVARIAU.

Coût de l'opération : 520 000 €

- Chemin du cimetière – Revêtement tri couches – coût 15 000 €

Travaux à venir

- Aménagement de la Route de Bourras

Nous allons créer une entrée de village plus harmonieuse, avec un cheminement piéton, des espaces verts, un plateau ralentisseur pour limiter la vitesse, un parking supplémentaire ainsi qu'un nouveau terrain de pétanque (voir plan en annexe)
Estimatif des travaux : 400 000 €

Quelques travaux d'enrobé seront faits Rue de la Beausse et Route des Grandes Brunetières.

1- Mot des adjoints

Stéphane PRUNIER, 2ème adjoint

Commission bâtiments :

Projet de la grange :
Maitrise d'œuvre :
Nous avons retenu la candidature de Anne-Luz Thébaud pour la transformation de la grange en habitation. Son offre s'est démarquée par l'utilisation de matériaux naturels (bois, chaux, laine de bois) et une disposition générale très conviviale.
Celle-ci aura une surface habitable d'environ 130 m² avec 3 chambres à l'étage.
Le système de chauffage se composera d'une chaudière gaz avec plancher basse température au rdc et convecteurs à l'étage.

Nous avons validé l'Avant Projet Définitif qui fixe les budgets pour les différents lots lors du conseil du 13/10/22.

A ce jour, nous avons reçu le permis de construire.
Nous allons entrer dans la phase de consultation des entreprises qui devront répondre aux différents lots de l'appel d'offres.
Les raccordements aux réseaux d'eau et assainissement seront terminés à la mi-novembre.

Salle des fêtes :
Suite à la pose du nouveau carrelage, nous avons changé la laveuse de sol par un modèle avec brosses à disques, plus performante. L'ancienne avait 15 ans et commençait à fatiguer.
Côté cuisines, le lave-vaisselle a rendu l'âme et nous nous en avons acquis un neuf.
Tout est donc en ordre pour les futures réceptions.
Nous accueillons dans l'ancien bâtiment technique la société de chasse. A cette occasion, nous avons acheté une chambre froide pour conserver les dépouilles d'animaux et rester en conformité vis-à-vis de la législation en vigueur.

Bâtiment technique :
Devant la recrudescence des effractions sur des bâtiments publics, nous avons choisi d'installer une alarme au local technique. Celle-ci est en fonction depuis le mois de juillet.

HORAIRES MAIRIE
Lundi -Mardi - Jeudi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

2- Compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Achats	103 572,03	32,4%	Atténuation de charges	1 205,67	0,3%
Charges de personnel	118 324,48	37,0%	Produits des services	3 706,10	0,8%
Autres charges de gestion	78 689,25	24,6%	Impôts et taxes	243 167,83	50,6%
Intérêts d'emprunt	3 521,23	1,1%	Dotations / Subventions	191 961,95	39,9%
Opération d'ordre	4 779,00	1,5%	Autres produits de gestion	37 286,75	7,8%
Charges exceptionnelles	465,00	0,1%	Opération d'ordre	0,00	0,0%
Fonds de péréquation	10 432,00	3,3%	Produits financiers	12,54	0,0%
			Produits exceptionnels	3 396,72	0,7%
Total	**319 782,99**	100,0%	**Total**	**480 737,56**	100,0%

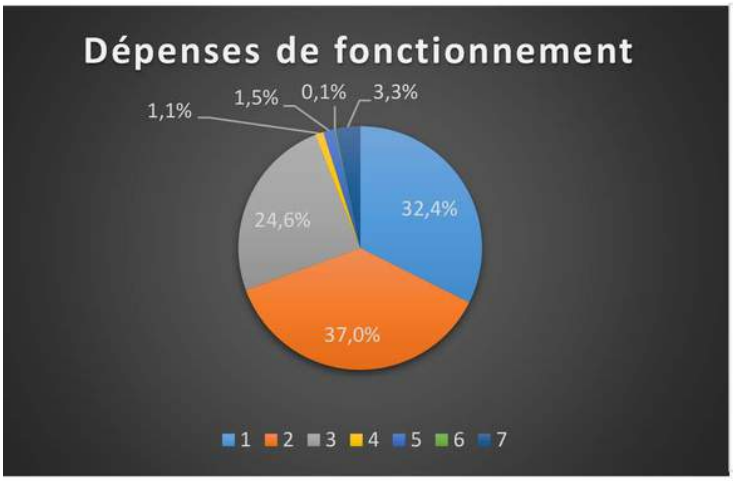

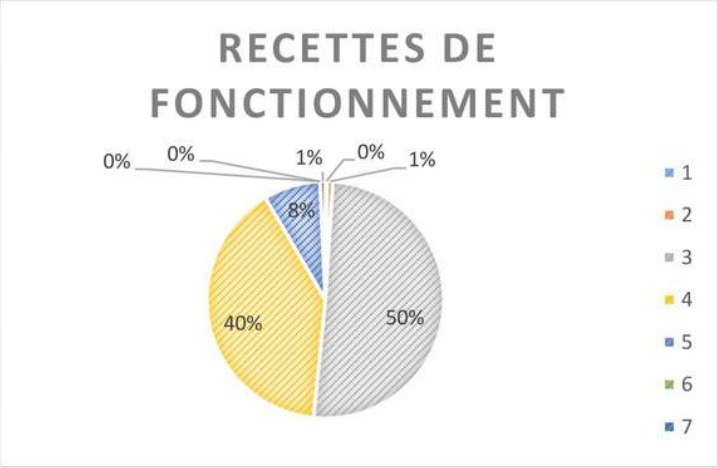

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Attribution de compensation	6 708,00	2,5%	Exédents de fonctionnement	424 948,85	83,2%
rsement du Capital de l'emprunt	13 271,68	4,9%	Subventions	38 961,25	7,6%
Cautions	650,00	0,2%	Dotations	41 376,84	8,1%
Opérations d'investissement	248 501,82	92,3%	Opérations d'ordre	4 779,00	0,9%
			Cautions	660,00	0,1%
Total	**269 131,50**	100%	**Total**	**510 725,94**	100,0%

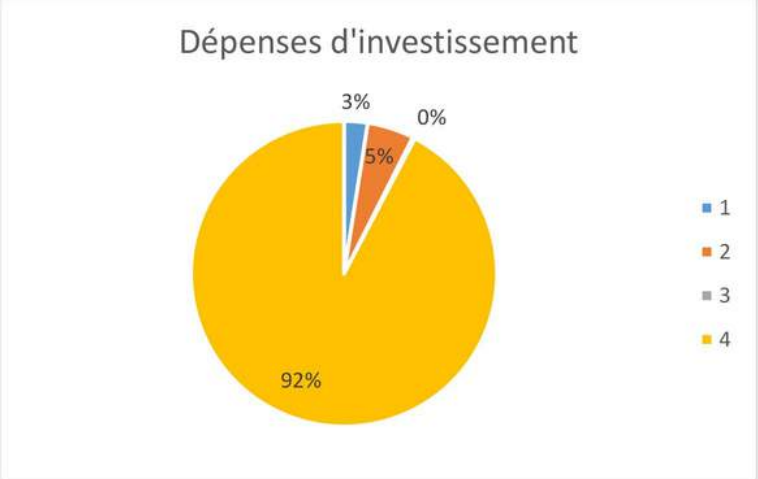

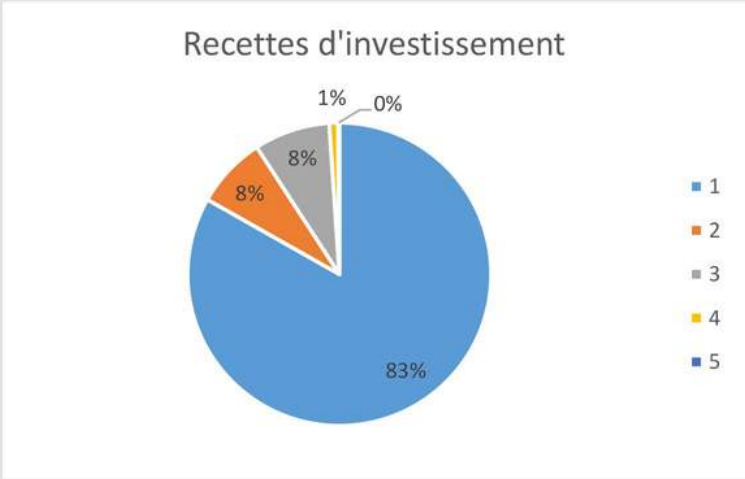

2- BUDGET PRIMITIF 2022

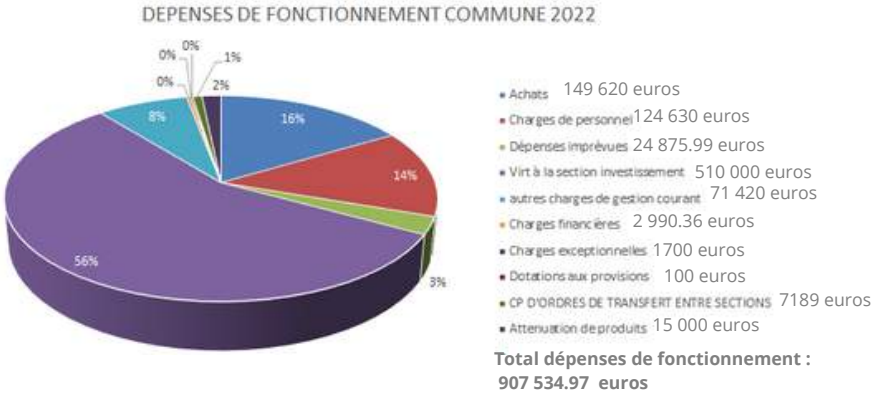

Total dépenses de fonctionnement : 907 534.97 euros

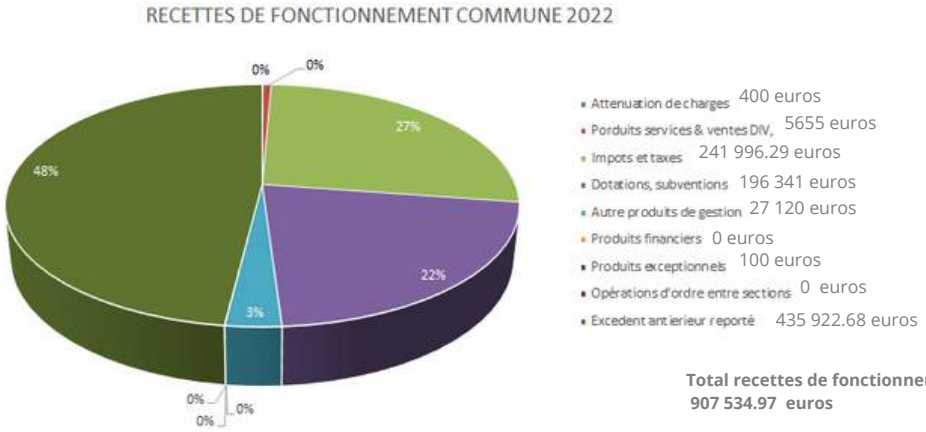

Total recettes de fonctionnement : 907 534.97 euros

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT COMMUNE :

Remboursement d'emprunts : 15 122.55 euros
opérations d'ordre entre sections : 0 euros

Total des dépenses : 1097 911.60 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT COMMUNE :

Solde d'exécution sect invest reporté : 207 654.81 euros
Virement de la section fonction. : 510 000 euros
Cessions d'immobilisations : 0 euros
Dotations fonds divers Réserve : 306 641.92 euros
Subventions d'investissement : 65 096.25
Autres Immobilisations financières : 0 euros
Emprunts : 1320 euros
opérations d'ordre entre section : 7198.62

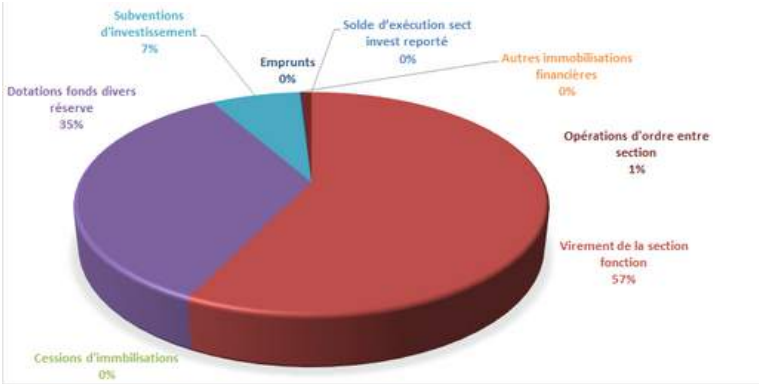

Total des recettes : 1097 911.60 euros

3-TRAVAUX DE BATIMENT

- Rénovation de la grande Rue de l'Eglise

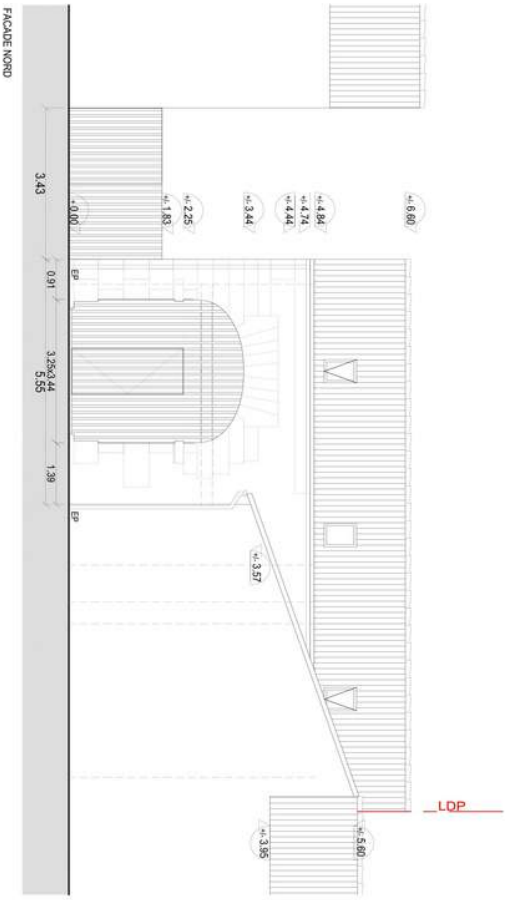

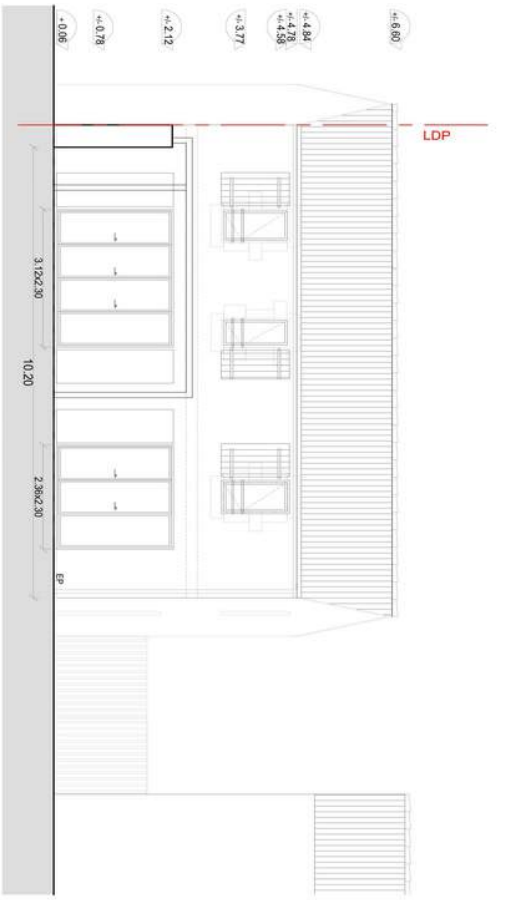

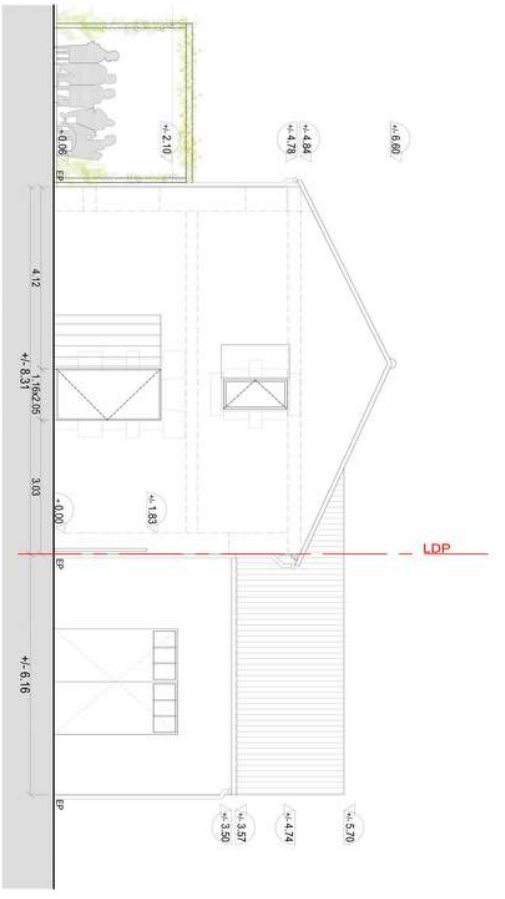

Illustration bois claire-voie pour porche d'entrée façade Nord + pergola façade Sud

Maître d'Ouvrage
Commune de FOUSSIGNAC
1 place Jean Monaud
16200 FOUSSIGNAC
@ commune-de-foussignac@wanadoo.fr
T/ 05 45 35 81 77

Architecte
Anne-Luz THEBAUD
Architecte DEHMO
29 Rue de l'Angoumois 16200 MERIGNAC
17 Rue du Hâ 33000 BORDEAUX
luz.thebaud@gmail.com
T/ 06 83 51 24 02

TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN UN LOGEMENT COMMUNAL

rue de l'église 16200 FOUSSIGNAC

Echelle			Format
1/100	ESQUISSE 3	FACADES	A3
Date		**Phase**	**Page**
Edition originale 01/03/2022, indice A 26/04		**APS**	03

3-TRAVAUX DE BATIMENT

- La salle des fêtes a été rénovée, plusieurs travaux on été réalisés afin de donner une nouvelle jeunesse à la salle.

- l'entreprise MALTESE pour la pose du carrelage pour un montant de 29 358€ TTC.

-Les huisseries bois de la salle des fêtes ont été remplacées par des menuiseries en aluminuim, réalisé par l'entreprise EURL Benoit ALLAIRE de Rouillac. Montant des travaux TTC 18 000 €.

- les agents techniques pour les travaux de peinture (soubassement des murs intérieurs et de la plinthe bois mais également peinture des poutres de l'auvent du même ton que les nouvelles huisseries).

AVANT TRAVAUX

APRES TRAVAUX

4- TRAVAUX DE VOIRIE

- Les travaux d'effacement des réseaux Route du Goulet et route de Jarnac sont terminés.
- De nouveaux candélabres vont être installés Rue de Beausse.
- La fibre est désormais étendue sur toute la commune et à ce jour disponible pour tous.

Pour information ci-dessous le retour de **Charente numérique** :

Environ 95000 prises ont été rendues éligibles sur l'ensemble du département depuis le début du projet et 10000 de plus le seront pour la fin du premier trimestre 2023.

Concernant la commune de Foussignac, il y a 375 logements éligibles avec 175 abonnés, 20 commandes en cours auprès des opérateurs et un taux de pénétration du marché très correct de 52 %.

Route du Goulet

Terrain du cimetière nettoyé

Candélabres Rue de Beausse

4- TRAVAUX DE VOIRIE

- Le chemin du cimetière revetu de calcaire a beaucoup souffert lors des travaux de la route de Jarnac car il servait de déviation afin d'accéder à la route de sigogne. Le conseil a décidé de le goudronner avec un bitume tricouche et pour limiter la vitesse deux ralentisseurs on été posés, coût des travaux : 15 000 euros.

4- TRAVAUX DE VOIRIE

Aménagement de la route de Bourras.

5- GRAND COGNAC

5- GRAND COGNAC

GRAND COGNAC RÉNOV'

Balade thermographique

LA THERMOGRAPHIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La thermographie est une technique de mesure des températures obtenue à partir d'une caméra thermique et d'un appareil photo numérique.

Cette technique permet de visualiser les déperditions thermiques au niveau d'un bâtiment en extérieur (façades, toitures,…) et en intérieur (ouvertures, plancher, …).
Plus la couleur est chaude, plus la surface émet de la chaleur.

La thermographie est un formidable outil visuel qui permet de se rendre compte de manière ludique et dynamique des déperditions énergétiques et ainsi de sensibiliser à l'importance de l'isolation.

La bonne tenue d'une telle opération repose avant tout sur des conditions météorologiques particulières, associées à une période de froid.

RENDEZ-VOUS LE JEUDI 15 DECEMBRE 2022 A 18 HEURES A LA MAIRIE DE FOUSSIGNAC

A la tombée de la nuit, la Commune de Foussignac vous propose de participer à une balade thermographique, un moment ludique et très pédagogique, permettant de mettre en évidence les déperditions énergétiques des habitations.

Accompagnés d'un conseiller énergie et de sa caméra thermique, vous circulerez dans les rues et prendrez en photos les façades des habitations.
Un temps d'échange est prévu ensuite afin de discuter des possibilités d'amélioration et d'obtenir des conseils pour réaliser, chez soi, des économies (notamment de chauffage).

Sous réserve d'un temps froid et sec.

PROGRAMME

- 18h : accueil à la Mairie
- 18h15 : présentation
- 18h30 : départ balade thermographique
- 19h15 : retour à la mairie, restitution et collation

Merci de confirmer votre présence avant le 02 décembre 2022
Mairie de FOUSSIGNAC – Tél.05-45-35-87-77 commune-de-foussigna@cwanadoo.fr

Région Nouvelle-Aquitaine — Agence nationale de l'habitat Anah — avec France Rénov' Le service public pour mieux rénover mon habitat — CEE Les certificats d'économies d'énergie

5- GRAND COGNAC

GRAND COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Permanences numériques dans vos communes
Planning de Janvier à Avril

LES CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES À VOTRE SERVICE

SUR RENDEZ-VOUS

SERVICE GRATUIT **RDV INDIVIDUEL**

Vous souhaitez être accompagnés pour mieux comprendre et utiliser votre ordinateur, votre téléphone ou votre tablette ?

Nous sommes là pour vous aider.

J'apprends à me servir de mon ordinateur ou de ma tablette

J'apprends à me servir de mon téléphone et gérer mes applications

Je navigue sur Internet en toute autonomie

Je reçois, envoie et gère mes courriels

J'apprends les bases du traitement de texte

J'apprends à trier et ranger mes documents

Votre conseillère numérique sera présente à

Foussignac

Les vendredis 6 janvier, 3 février, 17 mars et 28 avril
à la mairie, de 14h à 17h

APPELLEZ POUR PRENDRE RDV

DOMICILE POSSIBLE

Karine Richard - Conseillère Numérique
06.11.72.32.46 ou karine.richard@grand-cognac.fr

Les conseillères numériques de Grand Cognac
conseillernumerique@grand-cognac.fr
Permanences & Ateliers numériques - Grand Cognac

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

6- COMMUNE

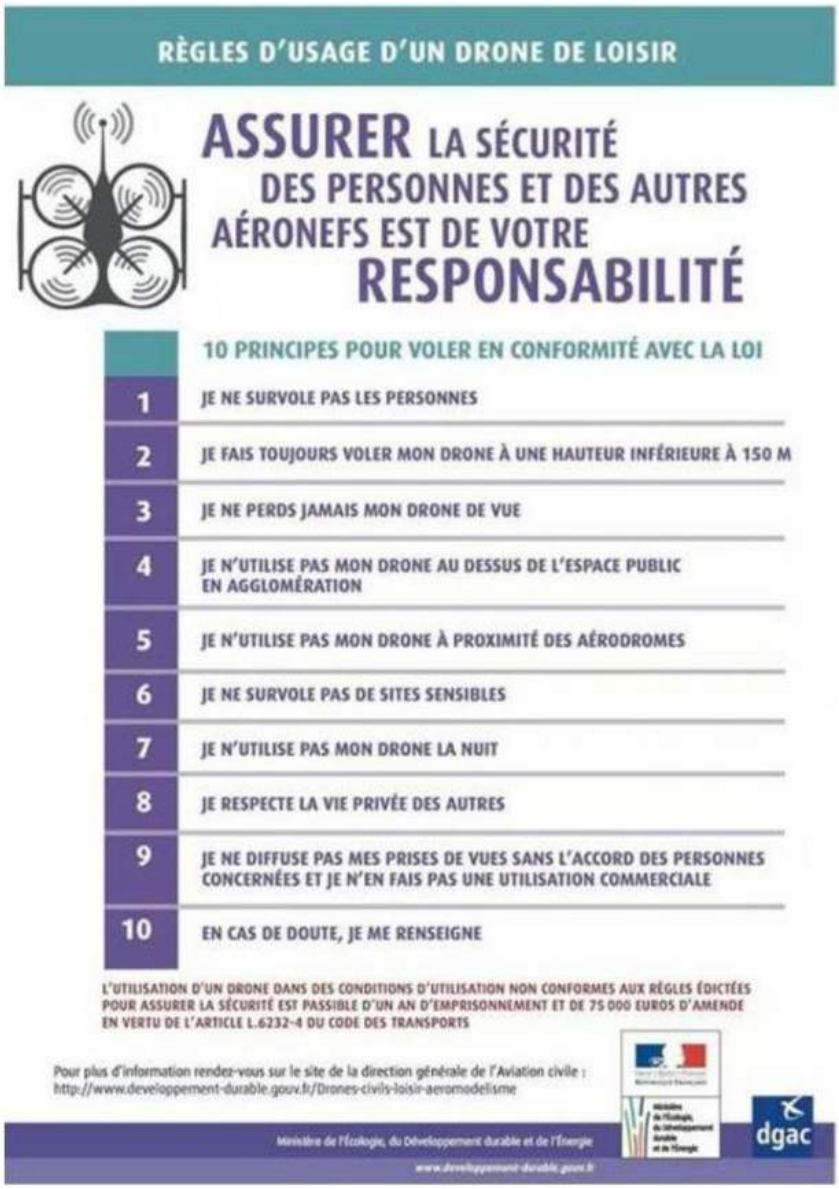

POUR RAPPEL LE SURVOL PAR UN DRONE EST INTERDIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC.

Vous pouvez consulter les sites autorisés sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme

6- COMMUNE

- Recensement 2023 : le recensement aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Madame Jennifer Gautier et Monsieur Emmanuel Michaud seront les deux agents chargés de recensement.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

6- COMMUNE

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements…
Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2 . Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies…
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements…

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

6- COMMUNE

6- COMMUNE

- Depuis 2007, la commune de Foussignac attribuait des permis de construire uniquement dans le périmètre défini de la carte communale. Une demande des Ets COURVOISIER et TIFFON pour des extensions de leurs chais de stockage nous a amené à réviser la carte communale. En 2007 environ 20 hectares étaient destinés à la construction, aujourd'hui seul 1ha30 sera destiné à la construction dans le nouveau document qui sera validé courant février 2023 par Madame la Préfète. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est toujours en cours d'élaboration, il sera validé début 2025.

- **Mise en place du procès-verbal** : plus d'affichage dans les vitrines, mais consultation sur le site internet de la commune et mis à disposition sur demande au secrétariat à l'issue de la réunion de conseil suivante lorsque le Procès verbal aura été adopté.

- **Cimetière** : le lieu de dépôt des déchets verts de la commune a été fermé et nettoyé afin d'envisager une extension du cimetière.

- **Enjeux environnementales**: afin d'économiser l'énergie, nous allons cette année réduire notre installation de guirlandes de noël et éclairer uniquement la mairie.

Pour un ordre de grandeur, une décoration LED 15 W allumée 7h dans la journée, c'est l'équivalent d'une bouilloire électrique (1500 W) pendant environ 4 minutes.

Sur les 60 décorations de la mairie, nous décidons de n'en positionner qu'une vingtaine. Cela représente une économie d'environ 600 W, soit l'équivalent de 3 congélateurs domestiques.

6- COMMUNE

Prospections collectives flavescence dorée 2022
Votre Mairie s'engage !

La mairie de Foussignac, avec le soutien de la Chambre d'agriculture et du Groupe Technique Régional Flavescence Dorée, s'est engagée une nouvelle fois cette année dans l'animation des prospections collectives : chaque viticulteur exploitant sur la commune a reçu le courrier d'invitation pour participer aux demi-journées de prospection. Elles ont eu lieu le **02 et le 09 Septembre**. Vingt-quatre viticulteurs étaient présents. Cette mobilisation a permis de prospecter 57 Ha et d'identifier 8 pieds suspects ! Un technicien de la Chambre d'agriculture a accompagné les viticulteurs dans les vignes, en leur rappelant au préalable la réglementation et l'identification des symptômes.

Qu'est-ce que la flavescence dorée ?

La flavescence dorée est une maladie à phytoplasme (bactérie sans paroi) transmise par un insecte vecteur, la cicadelle de la flavescence dorée (CFD). Une Zone Délimitée obligatoire (ZD ; anciennement PLO Périmètre de Lutte Obligatoire) contre cet insecte a été mis en place sur l'ensemble des communes du bassin viticole. Le nombre de traitements à réaliser est déterminé dans chaque commune selon le risque évalué (https://flavescencecharentes.com/).
La lutte contre la flavescence dorée : Aucun traitement n'existe à l'heure actuelle contre le phytoplasme de la flavescence dorée. Ainsi la lutte s'organise autour de trois piliers. La prospection et l'arrachage des pieds contaminés sont les deux premiers piliers permettant de supprimer le phytoplasme.

Dans tout le vignoble du bassin Charentes-Cognac, les viticulteurs réalisent des prospections individuelles dans leurs parcelles viticoles à l'aide de fiches de prospection. Un retour de prospection supérieur à 85% assure une prospection soutenue et régulière.
Les traitements insecticides constituent le troisième pilier car ils ciblent uniquement l'insecte vecteur. Animation de prospections collectives : le groupe technique régional Flavescence Dorée, piloté par la Fédération des Interprofessions du Bassin viticole Charentes-Cognac, définit chaque année un plan d'action de lutte contre la flavescence dorée. L'organisation des prospections collectives est une des missions confiée aux Chambres d'agriculture.

Ces prospections sont réalisées par des groupes de viticulteurs encadrés par des animateurs formés à l'observation de la cicadelle. Cela permet de créer une dynamique sur la commune tout en rappelant la réglementation et les symptômes. Tous les ceps marqués, après validation par la FREDON, sont prélevés pour analyse. Si celle-ci est positive au phytoplasme de la flavescence dorée ou du bois noir, les ceps doivent être arrachés avant le 31 Mars.

Contact Mairie :
Contact Chambre d'agriculture :
GECCHELE Mélissa - 06 36 47 76 04

6- COMMUNE

- Nouveau boulanger : Mr & Madame Vinet sont arrivés depuis Juillet dernier. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Horaires d'ouverture

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Samedi :
7h00 - 13h00
16h00 - 19h30

Dimanche
7h00 - 13h00

Fermeture mecredi et Dimanche après-midi

6- COMMUNE

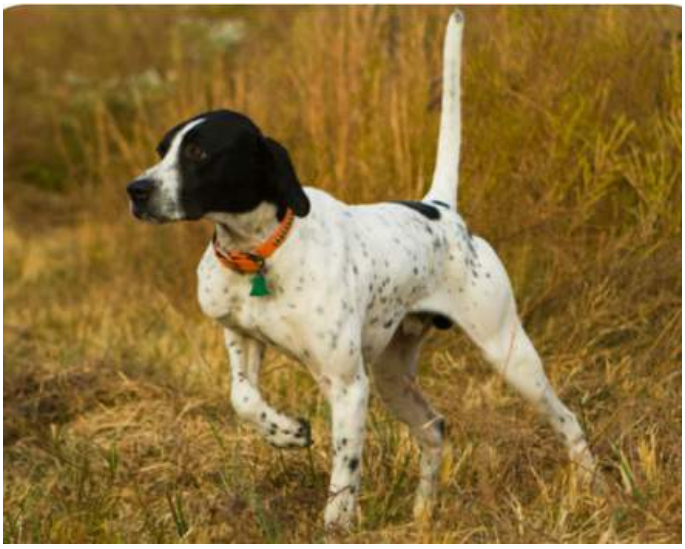

- **SOCIETE DE CHASSE DE FOUSSIGNAC**

La nouvelle saison de chasse 2022/2023 s'est ouverte depuis le 11 septembre 2022.

Suite à la démission de son ancien président, un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2022 où étaient présents Mr le maire et des représentants de la fédération de chasse. L'association « société de chasse de Foussignac » compte désormais 53 membres ainsi que des bénévoles.

Avec la collaboration de Mr le Maire et du conseil municipal, un local a été mis à disposition de l'association et des travaux d'aménagement sont réalisés.

Dernièrement sur la commune, des dommages agricoles imputés aux sangliers ont été constatés. En tête des cultures touchées : les jeunes vignes. Des battues sont organisées par l'association pour pallier à ces problèmes dans le respect de la biodiversité.

Au printemps, l'association de chasse de Foussignac organisera son repas annuel. Nous vous attendons nombreux.

Bonne saison à tous nos membres et au nouveau bureau.

Mr VIDALIE Jean-Marie, Président de l'association
N° tel. : 06 83 58 47 54

6- COMMUNE

"Offrez-vous une parenthèse Bien-Etre et Santé dans votre semaine.
Venez découvrir 2 cours de sports à Foussignac en toute simplicité et bonne humeur.
Nous vous attendons nombreux !"

6- COMMUNE

Le 18 novembre dernier, l'inauguration de notre association « TAROT PLAISIR FOUSSIGNAC » a eu lieu.
Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes venus en nombre. Nous avons reçus beaucoup de soutiens de personnes qui n'ont pu venir et nous les remercions. Nous avons eu la joie d'accueillir Mr le Maire et d'autres représentants de différentes associations de Foussignac.

Après notre pot d'accueil nous avons joué au tarot dans une très bonne ambiance. Nous avons déjà enregistré 26 adhésions !

Nous jouons au tarot tous les **vendredi soir à partir de 20h30** à 4 ou 5 joueurs.

Activité pour tous, joueurs confirmés, débutants, ou voulant apprendre, à la salle des associations.

Information tél : 0609961861 - 0670211217 – 0661780440
Mail : tarotplaisirfoussignac@gmail.com

Bonne fin d'année à tous

6- COMMUNE

Le vélo Club de Foussignac organise

2 lotos le :
26 novembre et le 18 février

le réveillon et la rando la Foussignacaise le
19 mars 2023

Vous pouvez suivre leurs actualités sur leur page Facebook :
veloclubfoussignac

7- ÉVENEMENTS

- L'arbre de Noël aura lieu le **18 décembre**

Le spectacle de Noël du dimanche 18 décembre sera assuré par Petit Pyl et Tropical Joe .

- Les vœux du maire auront lieu le **20 janvier à 19h.**

8-NAISSANCES / MARIAGES / DECES

Naissances depuis le 01/01/22

29/04/2022 : AURIAC Axel
01/05/2022 : LOPEZ Arthur
21/07/2022: MARCU Emma
01/08/2022 : LEGRAND Alma

Mariages

02/04/2022 :JULIEN Laurent et LELIEVRE Elisabeth
04/06/2022 : PIMOND Christophe et THIEULIN Alexandra
02/07/2022 : DEDRICH Pierrick et FROUIN Clara
16/07/2022 : DUC Joël et CONORT Lydie

Décès :

07/06/2022 : COUTARD épouse FARGES Raymonde
19/07/2022 : VALAGIER Jean-Paul
04/10/2022 : MEUNIER veuve MEZIT Simone
17/10/2022 : CAILLON Didier

Le 17 octobre 2022 Monsieur Didier CAILLON nous quittait.

Le 22 octobre plus 400 personnes s'étaient rassemblées dans l'église de Jarnac afin d'accompagner sa famille.
Didier est décédé à l'âge de 64 ans.

Né à Jarnac, il n'a jamais quitté son petit village du Brillac.
Son parcours scolaire débute à Bassac puis le collège Jean Lartaut et intègre le lycée agricole de l'oisellerie pour finir sa scolarité à Saintes avec le diplôme de Brevet de Technicien Agricole en 1978.

Il fera parti de l'équipe de foot de Foussignac, s'investira dans la fête locale de « la Belle Allée » (le Brillac), le club de pétanque, il sera élu au conseil municipal comme Adjoint au Maire pendant un mandat. Il rencontrera Corinne et ils marieront en 1985, et de cette union naîtront 3 enfants, Damien, Romain et Valentine. En 2008 il crée sa propre société de négoce de produits phytos « VITI CAILLON » dans ses bâtiments au Brillac. Après avoir fêté les 10 ans de son entreprise, la maladie se déclare.
Première opération en 2018, une deuxième quelques années plus tard, mais la maladie sera plus forte que la volonté de Didier à lui résister.

Didier était un professionnel du monde agricole et viticole, il manquera à tous ceux qui l'ont rencontré.

calitom
service public des déchets

Foussignac

CALENDRIER 2023 DES COLLECTES DES DÉCHETS - Sont inclus les reports dûs aux jours fériés

Vos jours de collecte sont	pour les sacs noirs	mercredi après-midi	une fois par semaine	à partir du 4 janvier

JANV. 23	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 24
D1	M1	M1	S1	L1 FÉRIÉ 18	J1	S1	M1	V1	D1	M1 FÉRIÉ	V1	L1 FÉRIÉ 01
L2 01	J2	J2	D2	M2	V2	D2	M2	S2	L2 40	J2	S2	M2
M3	V3	V3	L3 14	M3	S3	L3 27	J3	D3	M3	V3	D3	M3
M4	S4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 36	M4	S4	L4 49	J4
J5	D5	D5	M5	V5	L5 23	M5	S5	M5	J5	D5	M5	V5
V6	L6 06	L6 10	J6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6 45	M6	S6
S7	M7	M7	V7	D7	M7	V7	L7 32	J7	S7	M7	J7	D7
D8	M8	M8	S8	L8 FÉRIÉ 19	J8	S8	M8	V8	D8	M8	V8	L8 02
L9 02	J9	J9	D9	M9	V9	D9	M9	S9	L9 41	J9	S9	M9
M10	V10	V10	L10 FÉRIÉ 15	M10	S10	L10 28	J10	D10	M10	V10	D10	M10
M11	S11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 37	M11	S11	L11 50	J11
J12	D12	D12	M12	V12	L12 24	M12	S12	M12	J12	D12	M12	V12
V13	L13 07	L13 11	J13	S13	M13	J13	D13	M13	V13	L13 46	M13	S13
S14	M14	M14	V14	D14	M14	V14 FÉRIÉ	L14 33	J14	S14	M14	J14	D14
D15	M15	M15	S15	L15 20	J15	S15	M15 FÉRIÉ	V15	D15	M15	V15	L15 03
L16 03	J16	J16	D16	M16	V16	D16	M16	S16	L16 42	J16	S16	M16
M17	V17	V17	L17 16	M17	S17	L17 29	J17	D17	M17	V17	D17	M17
M18	S18	S18	M18	J18 FÉRIÉ	D18	M18	V18	L18 38	M18	S18	L18 51	J18
J19	D19	D19	M19	V19	L19 25	M19	S19	M19	J19	D19	M19	V19
V20	L20 08	L20 12	J20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20 47	M20	S20
S21	M21	M21	V21	D21	M21	V21	L21 34	J21	S21	M21	J21	D21
D22	M22	M22	S22	L22 21	J22	S22	M22	V22	D22	M22	V22	L22 04
L23 04	J23	J23	D23	M23	V23	D23	M23	S23	L23 43	J23	S23	M23
M24	V24	V24	L24 17	M24	S24	L24 30	J24	D24	M24	V24	D24	M24
M25	S25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25 39	M25	S25	L25 FÉRIÉ 52	J25
J26	D26	D26	M26	V26	L26 26	M26	S26	M26	J26	D26	M26	V26
V27	L27 09	L27 13	J27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27 48	M27	S27
S28	M28	M28	V28	D28	M28	V28	L28 35	J28	S28	M28	J28	D28
D29		M29	S29	L29 FÉRIÉ 22	J29	S29	M29	V29	D29	M29	V29	L29 05
L30 05		J30	D30	M30	V30	D30	M30	S30	L30 44	J30	S30	M30
M31		V31		M31		L31 31	J31		M31		D31	M31

calitom
service public des déchets

CALENDRIER 2023 DES COLLECTES DES DÉCHETS - Sont inclus les reports dûs aux jours fériés

Foussignac

Vos jours de collecte sont	pour les sacs jaunes	lundi matin	1 semaine sur 2	à partir du 9 janvier

JANV. 23	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 24
D1	M1	M1	S1	L1 FÉRIÉ 18	J1	S1	M1	V1	D1	M1 FÉRIÉ	V1	L1 FÉRIÉ 01
L2 01	J2	J2	D2	M2	V2	D2	M2	S2	L2 40	J2	S2	M2
M3	V3	V3	L3 14	M3	S3	L3 27	J3	D3	M3	V3	D3	M3
M4	S4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 36	M4	S4	L4 49	J4
J5	D5	D5	M5	V5	L5 23	M5	S5	M5	J5	D5	M5	V5
V6	L6 06	L6 10	J6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6 45	M6	S6
S7	M7	M7	V7	D7	M7	V7	L7 32	J7	S7	M7	J7	D7
D8	M8	M8	S8	L8 FÉRIÉ 19	J8	S8	M8	V8	D8	M8	V8	L8 02
L9 02	J9	J9	D9	M9	V9	D9	M9	S9	L9 41	J9	S9	M9
M10	V10	V10	L10 FÉRIÉ 15	M10	S10	L10 28	J10	D10	M10	V10	D10	M10
M11	S11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 37	M11	S11	L11 50	J11
J12	D12	D12	M12	V12	L12 24	M12	S12	M12	J12	D12	M12	V12
V13	L13 07	L13 11	J13	S13	M13	J13	D13	M13	V13	L13 46	M13	S13
S14	M14	M14	V14	D14	M14	V14 FÉRIÉ	L14 33	J14	S14	M14	J14	D14
D15	M15	M15	S15	L15 20	J15	S15	M15 FÉRIÉ	V15	D15	M15	V15	L15 03
L16 03	J16	J16	D16	M16	V16	D16	M16	S16	L16 42	J16	S16	M16
M17	V17	V17	L17 16	M17	S17	L17 29	J17	D17	M17	V17	D17	M17
M18	S18	S18	M18	J18 FÉRIÉ	D18	M18	V18	L18 38	M18	S18	L18 51	J18
J19	D19	D19	M19	V19	L19 25	M19	S19	M19	J19	D19	M19	V19
V20	L20 08	L20 12	J20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20 47	M20	S20
S21	M21	M21	V21	D21	M21	V21	L21 34	J21	S21	M21	J21	D21
D22	M22	M22	S22	L22 21	J22	S22	M22	V22	D22	M22	V22	L22 04
L23 04	J23	J23	D23	M23	V23	D23	M23	S23	L23 43	J23	S23	M23
M24	V24	V24	L24 17	M24	S24	L24 30	J24	D24	M24	V24	D24	M24
M25	S25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25 39	M25	S25	L25 FÉRIÉ 52	J25
J26	D26	D26	M26	V26	L26 26	M26	S26	M26	J26	D26	M26	V26
V27	L27 09	L27 13	J27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27 48	M27	S27
S28	M28	M28	V28	D28	M28	V28	L28 35	J28	S28	M28	J28	D28
D29		M29	S29	L29 FÉRIÉ 22	J29	S29	M29	V29	D29	M29	V29	L29 05
L30 05		J30	D30	M30	V30	D30	M30	S30	L30 44	J30	S30	M30
M31		V31		M31		L31 31	J31		M31		D31	M31